



DEL 24-014

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE D'YVRE L'ÉVEQUE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

Le 01 mars 2024

DATE D’AFFICHAGE

Le 01 mars 2024

NOMBRE DE
CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 17

Votants : 26

L’an deux mille vingt quatre

Le douze mars deux mil vingt-quatre à 20 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Christian POIRIER, Fanny PIRA, Mélanie BOCQUENET, Alain GIBERGUES, Maryse BAYBAY, Delphine FOUQUET, Denis MINIER, Pierre CASTILLON, Angélique PLANCHETTE, Stéphane DALIVOUST, Jean-Philippe GUYON, Alain GUICHET, Louis MASSARD, Philippe PAUMIER et Mickaël JUIGNE

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le : 18 mars 2024

et que la convocation au Conseil a été faite le : 01 mars 2024

EXCUSÉS

Hakim ACHIBET, Pascale FEGER, Eric ANDRE, Sylvain BACHELEY, Philippine DANGREAU, Nicolas ROUGET, Sylvie LAUTRU, Jérôme DELISLE, Marie CHEVALIER.

ABSENTS

Benoît CHAUVIN.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRETARE DE SEANCE : Mélanie BOCQUENET,

OBJET : SUBVENTION ASSOCIATIONS

Rapporteur : Damienne FLEURY et Alain GIBERGUES

Vu l’avis de la commission Urbanisme et Vie associative en date du 14 février 2024,

Vu l’avis de la commission Finances en date du 19 février 2024,

Comme chaque année, la commune d’Yvré l’Évêque apporte son soutien à des associations locales pour mener leurs activités qu’elles relèvent du domaine du sport, de la culture, de la solidarité ou des loisirs.

Les subventions de fonctionnement ainsi proposées sont définies comme suit :

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DEMANDEE (€) 2024	PROPOSITION
Loisirs : AMICALE DES RETRAITÉS	250,00	100,00
Culture : ADAMADA	2 500,00	2 500,00
Culture : Amicales des Anciens Combattants d'Yvré l'Évêque	50,00	50,00



DEL 24-014

Culture/ Caritatif : Jazz'Pi	300,00	100,00
Culture : L'atelier à 4 Mains	100,00	100,00
Culture : Le Souvenir Français	50,00	50,00
Culture : LES BALADINS DE L'HUISNE	950,00	350,00
Culture : Mémoires Yvréennes	500,00	500,00
Prévention : Alcool Ecoute Joie et Santé	50,00	50,00
Sport : ASS GYMNASTIQUE VOLONTAIRE YVRE L'EVEQUE	500,00	250,00
Sport : CCTY	150,00	100,00
Sport : Esperance Sportive D'Yvré l'évêque	12 000,00	7 700,00
Sport : JIMA'GYM	550,00	200,00
Sport : JUDO CLUB DE SARGE	380,00	380,00
Sport : Pétanque Club d'Yvré l'Evêque	500,00	300,00
Sport : Union Athlétique Sargéenne	120,00	120,00
Education : Association Sportive Collège Pasteur	800,00	800,00
Education : FSE collège Pasteur	400,00	300,00
Education : Au cœur des écoles	150,00	150,00
Sport : Chemins en Yvré	100,00	100,00
Sport : Basket Club Yvréen	1 000,00	500,00
AHSSAT (Saint Saturnin)	50,00	50,00

Par ailleurs, la commune apporte son soutien financier à des associations dans le cadre de conventions, ainsi qu'à des établissements municipaux (CCAS, Résidence Autonomie). Pour ces associations, les propositions de subvention sont les suivantes :

ASSOCIATION OU ORGANISME	SUBVENTION PROPOSÉE
Sport : Chemins en Yvré	500,00
Coopérative scolaire	3 750 Au lieu de 5.000 € considérant que la participation de la commune correspond au maximum à 25 % du coût des projets (plafond de subvention : 5.000 €)
Petite Enfance : Familles Rurales	69 410,00
Education : O.G.E.C. Ecole Saint Joseph	49 015,72
Education : Coopérative scolaire	640,00
Loisirs : AAPPMA EPINOCHÉ YVRE-CHANGE	350,00
Culture : CinéAmbul	1 257,60
Association de lotissement : Ass. Syndicale Lotis. "Les Bergères"	2 126,94
Association de lotissement : Ass. Syndicale Lotis. Beauregard de l'Epau	185,74
Association de lotissement : Ass. Syndicale Lotis. Domaine de Villemusard	176,75
Association de lotissement : Ass. Syndicale Lotis. La Varrée	251,07
Association de lotissement : Ass. Syndicale 15 à 25 Rue Sault du Lièvre (M. Fuscien, 15 rue du sault du lièvre)	124,37
Association de lotissement : Ass. Syndicale Lotis. Le Sault du Lièvre (M. CREURER, 7 allée de la varrée)	221,61
Association de lotissement : Ass. Syndicale Lotis. "Logis de l'huisne"	1 437,57
CCAS YVRE	14 000,00
Résidence Autonomie du Parc (CCAS)	60 000,00

Les subventions aux associations pour 2024 représenteraient **144 197,37 euros (14 750 € pour les associations « non conventionnées » et 129 447,37 euros pour les associations « conventionnées »)**.

Les subventions accordées au CCAS et à la Résidence Autonomie du Parc représentent un montant total de **74 000 euros**.

Le montant des subventions 2024 s'élève ainsi à **218 197,37 euros** (associations conventionnées et non conventionnées + CCAS et Résidence Autonomie).



DEL 24-014

Jean-Philippe GUYON demande si les subventions baissent par rapport à l'année 2023.

Alain GIBERGUES indique que l'enveloppe des subventions arbitrables est en légère hausse du fait de l'arrivée de nouvelles associations telles que le basket. Dans le même temps, certaines associations peuvent voir leur subvention augmenter et d'autres baisser.

Madame le Maire souligne que la hausse de pratiquants du judo est sans doute liée à la démonstration que le club de Sargé a réalisé lors du forum des associations.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, ces propositions de subvention au titre de l'année 2024 et autoriser leur versement.

VOTANTS : 26

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Pour copie certifiée conforme.

Yvré l'Évêque, le 15 mars 2024/

**Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité
et de sa transmission en Préfecture ce jour**

Madame Le Maire,

Damienne FLEURY

